



**arts nb**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **artsnb annonce des changements au programme de Création**

*Fredericton, le 11 février 2025* - Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) met en œuvre certaines améliorations au programme de Création, soit le changement des catégories de bourses et l'ajout de l'acquisition d'équipement comme dépense admissible.

Après des consultations avec la communauté artistique du Nouveau-Brunswick, artsnb a simplifié les catégories d'artistes pour le programme Création, pour les faire passer de 3 à 2. Dès maintenant, les artistes peuvent soumettre une demande dans l'une des deux catégories suivantes :

- **Artiste** : la personne candidate démontre plus de 5 ans d'activité en tant qu'artiste professionnel.le et peut recevoir jusqu'à **20 000 \$**.
- **Artiste - début de carrière** : la personne candidate démontre jusqu'à 5 ans d'activité en tant qu'artiste professionnel.le et peut recevoir jusqu'à **12 000 \$**.

Le système de demande en ligne comprend désormais une liste de vérification pour faciliter le choix de la catégorie par la personne candidate.

Darren McLeod, président d'artsnb, souligne : « *Les consultations avec les parties prenantes du secteur des arts et de la culture et un sondage mené auprès des artistes nous ont permis d'identifier la nécessité d'apporter ces changements importants au programme de Création. Le Conseil d'administration d'artsnb s'engage à continuer d'améliorer les programmes d'artsnb par le biais de consultations continues avec ses partenaires et la communauté artistique de la province.* »

### **Le programme de Création d'artsnb**

Le programme de subvention à la création offre une aide aux artistes professionnel.les du Nouveau-Brunswick pour la recherche et l'exécution de projets originaux dans les arts. Les subventions sont conçues pour permettre aux artistes de consacrer une plus grande partie de leur temps à la recherche et à la création artistique. Plus de détails sur ce programme sont disponible sur notre [site web](#).

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art en administrant des programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, qui a bénéficié d'une augmentation en 2024, et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère a également accordé un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.*

**-30-**

### **CONTACT MÉDIAS:**

**Audrée Hamelin-St-Amour**, agente des communications, [comm@artsnb.ca](mailto:comm@artsnb.ca) ou 506-259-9776